



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du jeudi 21 février 2019

DLB 2019/250

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 15 février 2019

Affichage de la convocation : vendredi 15 février 2019

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

Secrétaire de séance : Sébastien FREY

Objet : Convention type écoles et associations Projet PLPD

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SICTOM Pézenas-Agde va être amené à réaliser des conventions de partenariat avec plusieurs acteurs du territoire s'engageant pour une réduction des déchets à la source : écoles, lycées, associations, etc...

La convention a pour but de définir les objectifs d'accompagnement de l'animateur de Prévention du SICTOM auprès des acteurs locaux (outils de communication, bonnes pratiques,...) et de relater en contrepartie les différentes actions que les structures s'engagent à mettre en place pour réduire

durablement leurs déchets (achats responsables, gaspillage alimentaire, circuits courts, valorisation des biodéchets, ...).

Ces conventions ne feront l'objet d'aucune contrepartie financière de la part du SMICTOM.
Elles seront évaluées chaque année dans le cadre du rapport annuel du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers de la collectivité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les organismes scolaires ou associations et tout document afférent à ces conventions. Elles seront établies suivant le modèle de « La Calendreta Dels Polinets - Projet PLPD ».

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les écoles et les associations telles que celle jointe en annexe « La Calendreta Dels Polinets » ainsi que toutes pièces y afférent,

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019